

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

### CESSION DE VEHICULE

Direction Services Techniques –  
Atelier – CB - AM  
N° 2019-D-307

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jean-François DAURÉ, Président de GrandAngoulême l'exercice des délégations et subdélégations est assuré par Madame Fabienne GODICHAUD,

- Vu, l'arrêté n°31 du 11 juillet 2019 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée pour la période du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019,

### **D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la cession de véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Véhicule Scooter KYMCO**  
**Immatriculé : DT-002-TD**
- Date de mise en circulation : 31/07/2015
  - Kilométrage à ce jour : 20 680 km
  - N° d'inventaire : BPPAL1903REPRI387
  - Date d'achat : 24/08/2015
  - Valeur d'achat : 1 304,00 €
  - Valeur nette comptable : 0,00 €
  - **Montant de la vente : 154,00 €**

**Article 2** – Madame Christelle CAUTE, 10 lotissement la Goujarde, Roullet Saint Estèphe, se porte acquéreur de ce véhicule au prix indiqué ci-dessus.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17/07/2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **18/07/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **18/07/2019**